

*Le Préfet  
de la Région d'Ile de France*

*Préfet de Paris*

*DRIEA-20136765*

*PO 1533 /2013*

Paris le - 5 AVR. 2013



REÇU A LA DIRECTION  
GÉNÉRALE

LE : 22 AVR. 2013/923

*→ mba.*

*Monsieur le Maire,*

*Par courrier reçu le 6 février 2012, vous m'avez sollicité pour décision sur un projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Neully-sur-Marne, en application du I de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2011-665 du 15 juin 2011 visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France. La demande de dérogation porte sur l'ensemble du document.*

*Après examen des documents que vous m'avez fait parvenir, et au regard tant de la compatibilité de votre projet de révision avec les dispositions invoquées du projet de schéma directeur de la région d'Ile-de-France adopté le 25 septembre 2008 que de la non-contrariété des dispositions invoquées du projet de schéma directeur de la région d'Ile-de-France adopté le 25 septembre 2008 à celles de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010, j'ai l'honneur de rendre une décision favorable sur votre demande de dérogation.*

*J'attire votre attention sur le fait que cette décision ne concerne que la compatibilité de votre projet de PLU avec le SDRIF et ne présuppose pas de la teneur de l'avis de l'Etat sur le document arrêté.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

*Monsieur Jacques MAHEAS  
Maire de Neully-sur-Marne  
Hôtel de ville  
1, place François Mitterrand  
BP 40  
93331 NEUILLY-SUR-MARNE cedex*

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris

Jean DAUBIGNY

Copie à : *Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis  
Madame la Directrice de l'Unité territoriale de Seine-Saint-Denis*